

ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET

ELECTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE EN TUNISIE

DELEGATION D'OBSERVATION DES ELECTIONS

20-25 octobre 2011

**RAPPORT DE MONSIEUR GABRIELE ALBERTINI,
PRESIDENT DE LA DELEGATION**

Annexes:

- I. Liste des participants**
- II. Programme de travail de la délégation et équipes de déploiement le jour de l'élection**
- III. Déclaration préliminaire de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne**
- IV. Communiqué de presse**

INTRODUCTION

Le 23 Octobre 2011, les tunisiens étaient appelés à élire une Assemblée Nationale Constituante (ANC), qui devra adopter une nouvelle constitution, élire un nouveau président de la République et nommer un nouveau gouvernement.

En réponse à l'invitation du gouvernement de la République Tunisienne et de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), l'Union européenne a déployé une Mission d'observation des élections, dirigée par M. Michael Gahler, député du Parlement européen. Cent quatre-vingts observateurs, ressortissants de 26 des 27 Etats-membres de l'UE, de la Norvège, de la Suisse et du Canada ont été déployés dans le pays dans le but d'évaluer le processus électoral au regard des lois de la République Tunisienne ainsi que des engagements internationaux de la Tunisie.

Une délégation du Parlement européen a rejoint la Mission d'observation des élections de l'Union européenne le 20 octobre. La Conférence des présidents avait autorisé, le 12 mai, une délégation exceptionnellement composée de 14 députés, en raison de l'importance de l'élection.

La délégation était présidée par M. Gabriele ALBERTINI et coprésidée par M. Pier Antonio PANZERI. La délégation était également composée par Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, M. Cristian Dan PREDA, Mme Tokia SAÏFI, M. Santiago FISAS AYOXELA, M. Lambert VAN NISTELROOIJ, M. Rosario CROCCETTA, M. Robert GOEBBELS, Mme Carmen ROMERO LOPEZ, Mme Fiona HALL, M. Derk Jan EPPINK, Mme Hélène FLAUTRE et Mme Marie-Christine VERGIAT.

CONTEXTE

Le gouvernement transitoire de Monsieur Béji Caïd Essebsi s'est prononcé, dès le mois de février 2011, pour l'organisation d'élections libres et transparentes afin d'élire une Assemblée Nationale Constituante (ANC). L'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique (Commission Ben Achour), à laquelle ont été intégrés des représentants de la société civile et de douze partis politiques, a complété le dispositif institutionnel de transition de la période menant jusqu'à l'élection de l'ANC.

L'instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), créée en vertu du Décret-loi n° 27, du 18 avril 2011, est l'instance chargée d'organiser et de gérer les élections.

Les élections de l'Assemblée Constituante en Tunisie étaient essentielles pour toute une série de raisons. Premièrement, le peuple tunisien, qui a soif de changement, a pu exprimer librement son opinion pour la première fois concernant le futur système politique et l'orientation socio-économique du pays. Deuxièmement, il s'agissait du premier test du processus de transition démocratique du Printemps arabe, par lequel le pays passera progressivement de l'abolition des anciennes structures autoritaires et corrompues à la création de structures démocratiques. Des élections ouvertes, gérées de manière judicieuse et transparente en Tunisie peuvent avoir un impact salutaire et encourageant dans tout le monde arabe. Troisièmement, ces élections constituent un test intéressant de la participation d'un parti islamiste auto-défini comme modéré, à des élections démocratiques

après une longue période d'interdictions. Enfin, les élections constituent un important jalon pour l'Union européenne, qui a beaucoup investi à côté d'autres grands acteurs internationaux afin de garantir un processus libre et équitable dans un pays situé à ses portes. La task-force commune UE-Tunisie récemment mise sur pied est un exemple tangible du profond engagement de l'Union européenne à faire le maximum pour que la Tunisie devienne le phare de sa politique de voisinage méridional nouvellement renforcée.

ORGANISATION ELECTORALE

L'ISIE, présidée par Monsieur Kamel Jendoubi, a organisé les élections de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) en six mois et ses 33 instances régionales pour les élections, dont 27 en Tunisie et six à l'étranger, ont commencé à fonctionner moins de quatre mois avant le jour du scrutin.

L'instance dans les quelques mois disponibles depuis sa création, a réalisé une tâche énorme: Mise en place d'une administration électorale, établissement et vérification des listes des candidats, listes des électeurs, formation des personnes chargées des bureaux de vote.

Le nombre de Tunisiens inscrits sur les listes électorales à l'issue de la phase d'inscription volontaire était de 4,1 millions en Tunisie et 338.715 à l'étranger. Les délais supplémentaires proposés par l'ISIE pour s'inscrire dans sa circonscription de résidence n'ont pas augmenté de manière significative le nombre d'électeurs inscrits. Dans un souci d'inclusivité, l'ISIE qui a pris la décision le 16 octobre de produire des listes d'électeurs inscrits d'office et des listes complémentaires d'inscription pour l'étranger.

Il y avait 8.833 bureaux de vote opérationnels en Tunisie le jour du scrutin, et près de 450 à l'étranger entre les 20 et 22 octobre dans près de 50 pays.

Des délais aussi courts pour l'organisation de ces élections ont produit des difficultés: Ainsi, le bulletin de vote n'a été dévoilé que le 22 octobre, et uniquement sur Internet, et les électeurs ne l'ont découvert que le jour de l'élection.

CADRE ELECTORAL

La Mission d'observation des élections de l'Union européenne indique que "Dans le contexte de la transition engagée depuis le 14 janvier 2011, la législation en vigueur propose un cadre adéquat pour l'organisation d'élections démocratiques conformément aux lois tunisiennes et aux normes internationales. La Tunisie a ratifié les principaux instruments internationaux constituant les obligations en matière d'élections".

Pour ces élections, le pays était divisé en 27 circonscriptions qui épousaient les frontières des gouvernorats hormis Tunis, Nabeul et Sfax, scindés en deux circonscriptions compte tenu de leur taille. Etant donné qu'environ un million de Tunisiens vit à l'étranger, six circonscriptions ont été formées pour les électeurs expatriés, les deux plus grandes étant situées en France et représentant 10 sièges au total.

Pour la première fois, et étant donné l'importance du vote à l'étranger, la Mission d'observation des élections a également observé des bureaux de vote à l'étranger.

LES CANDIDATS

La période de la transition a été marquée par la légalisation de partis politiques interdits sous l'ancien régime et par la création d'une multitude de nouveaux partis et de listes indépendantes de diverses orientations idéologiques. Cette effervescence politique indique une volonté profonde de mener jusqu'à son terme une Révolution qui a ouvert la voie à la promotion de l'État de droit dans la région.

L'engagement massif des Tunisiens pour la construction de la démocratie a aussi conduit à un émiettement de l'offre politique, illustré par le grand nombre de listes de candidats, 1.517, dont 654 indépendantes, dans les 27 circonscriptions en Tunisie, sans compter les 145 listes à l'étranger.

OBSERVATION DES ELECTIONS

L'accréditation d'observateurs nationaux et internationaux incombe aussi à la commission électorale. Un nombre record d'organisations ont observé ces élections: Le Carter Center, la plus grande organisation internationale d'observation après la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, mais aussi l'OIF, le NDI, l'IRI, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Union Africaine, le Réseau arabe d'observation des élections (RAOE); parmi les organisations d'observation tunisiennes, l'Association tunisienne pour l'intégrité et la démocratie des élections (ATIDE), Mouraouiboun, OFIYA (coalition de plus de 70 ONG tunisiennes).

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DELEGATION

La délégation souhaite signaler que les relations de travail avec la Mission d'observation des élections de l'Union européenne et avec la délégation de l'UE à Tunis ont été particulièrement chaleureuses et l'Union européenne a présenté une image unie et coordonnée dans toutes ses interventions.

Suite au briefing de M. Gahler et l'équipe centrale de la Mission d'observation des élections de l'UE, la délégation a rencontré des représentants des différences familles politiques tunisiennes: ETTAKATOL, Le Pôle, AFEK TOUNES, PDP, ENNAHDHA, CPR. La délégation a également rencontré les ambassadeurs de l'UE, à la Délégation de l'Union Européenne. La délégation a rencontré le Premier Ministre, Monsieur Béji CAÏD ESSEBSI, conjointement avec le Ministre Délégué au Premier Ministre, Monsieur Ridha BELHADJ, et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. M. Albertini a accompagné le Chef Observateur pour rencontrer le président de l'ISIE –qui, débordé, de pouvait plus recevoir aucune délégation-.

La délégation a également rencontré la Présidente du Tribunal Administratif, l'Association et le Syndicat des magistrats, ainsi que différents représentants de la société civile.

Les députés déployés hors de Tunis (Sidi Bouzid, Sfax et Gafsa / Redeyed ont en outre rencontré les autorités locales (Gouverneurs, représentants de l'ISIE), des acteurs locaux impliqués dans la campagne (médias, mouvement associatif) et des observateurs locaux.

Etant donné l'intérêt en Europe concernant le déroulement de ces élections, la MOE UE et la Délégation du Parlement ont fait l'objet d'une forte couverture médiatique, dont un résumé des principaux éléments se trouve en annexe.

JOURNEE ELECTORALE

Le jour des élections, la délégation s'est déployée à Tunis et ses environs (4 équipes), à Sfax, à Sidi Bouzid et à Gafsa/Redeyef. Les sept équipes d'observateurs du Parlement européen et ceux de la Mission d'observation des élections de l'UE ont atteint des conclusions très similaires sur la conduite du scrutin:

- Le scrutin était généralement bien organisé, avec des erreurs imputables à l'inexpérience (notamment au moment du dépouillement) car il s'agissait des premières vraies élections en Tunisie et une participation impressionnante du peuple tunisien.
- Le nombre de bureaux de vote était insuffisant pour absorber les longues files d'électeurs (surtout dans les bureaux des électeurs "inscrits d'office") qui ont dû parfois patienter pendant sept heures avant de pouvoir voter. Cependant, cette insuffisance n'a pas affecté l'intégrité du scrutin.
- Les procédures de dépouillement et de comptage se sont révélées longues et difficiles.
- La présence d'observateurs locaux de listes candidates était aléatoire, sauf pour le parti Ennahda qui a pu déployer systématiquement un, voire deux, observateurs par bureau de vote.

CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE

Mardi 25 Octobre, le Chef de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne, M. Gahler et M. Albertini, en tant que Président de la Délégation du PE, ont présenté les conclusions de la MOE UE.

La délégation du Parlement européen a soutenu la déclaration préliminaire de la mission d'observation électorale de l'Union européenne. Le président de la délégation a fait une évaluation politique de cette élection, basée sur des observations de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne et de la délégation elle-même sur le jour des élections.

Sans entrer dans analyse détaillée des observations, qui figurent en annexe dans le rapport préliminaire de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, la déclaration prononcée par M. Albertini a mis en exergue les points suivants:

- ✓ félicitation très sincères à l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections;
- ✓ grande participation des tunisiens aux élections et constat de l'émotion des participants vis-à-vis de cet évènement historique;
- ✓ appel à l'acceptation des résultats et au dialogue/consensus

- ✓ disponibilité du PE, à travers sa commission des Affaires étrangères ou sa Délégation Maghreb, à travailler avec Assemblée Constituante dans le cadre de la politique de voisinage.

RESULTATS DEFINITIFS

Les résultats définitifs de l'élection du 23 octobre ont été annoncés le 14 novembre par l'Instance Electorale (ISIE). Le nombre de votants s'est élevé à 4,094 millions (sur un corps électoral estimé à 7,569 millions), avec une participation de 54,1%.

ASSEMBLEE CONSTITUANTE (217 ELUS):

Ennahda	89 élus
Congrès pour la République	29 élus
"Pétition populaire"	26 élus
Ettakatol	20 élus
Parti démocrate progressiste	16 élus
Pôle démocratique moderniste	5 élus
L'Initiative	5 élus
Afek Tounes	4 élus
PCOT	3 élus
Achab	2 élus
Mouvement des démocrates socialistes	2 élus
Autres: petits partis et indépendants	16 sièges restants

La Pétition populaire (Al-Aridha) a récupéré sept des huit sièges annulés par l'ISIE, et devient, avec 26 sièges, la 3ème force politique de l'ANC.

Le faible nombre de femmes en tête de liste et la grande fragmentation des résultats du vote ont fait que, contrairement à la volonté du législateur de voir la plus grande égalité hommes/femmes, il n'y aura dans l'assemblée constituante issue du vote du 23 Octobre, constituée d'un total de 217 élus, que 49 femmes (dont 42, logiquement pour le Parti Ennahdha qui a remporté ces élections).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Mission d'observation des élections de l'UE est restée en Tunisie jusqu'à la fin du processus postélectoral et à rendu début décembre, un rapport final sur les élections à l'assemblée constituante. Ce rapport contiens des recommandations aux autorités

tunisiennes, visant à encore améliorer le processus électoral, y compris du point de vue de l'égalité entre les genres.

Les principaux partis politiques s'étaient accordés pour limiter la durée de l'Assemblée constituante à un an, ce qui signifie que des élections législatives, et très probablement aussi présidentielles, pourraient avoir lieu en 2012 après un référendum concernant la nouvelle Constitution.

La Délégation d'observation des élections du Parlement Européen dans le cadre de la Mission à long terme de l'Union Européenne a été un important instrument dans l'évaluation de la situation électorale en Tunisie et cette délégation recommande au Groupe de coordination des élections, à la Commission d'Affaires Etrangères, à la Commission du Développement et aux Délégations compétentes et notamment à la task-force UE-Tunisie, de suivre de près les conclusions et recommandations du rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne, en travaillant avec le même esprit constructif de collaboration qui a présidé au travail de cette Délégation d'observation des élections.

En ce qui concerne l'égalité des genres, Mme Hall, responsable des questions de genre au sein du Groupe de Coordination des élections, qui participait à cette délégation, a adressé à la Commission FEMMES une note d'information sur les résultats de cette élection.

PARLEMENT EUROPEEN
ELECTION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE EN TUNISIE
DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE
23 octobre 2011

Liste des participants

Députés

M. Gabriele ALBERTINI, PPE, Italie (Président)
M. Pier Antonio PANZERI, S&D, Italie (Vice-président)
Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, PPE, Grèce
M. Cristian Dan PREDA, PPE, Roumanie
Mme Tokia SAÏFI, PPE, France
M. Santiago FISAS AYXELA, PPE, Espagne
M. Lambert VAN NISTELROOIJ, PPE, Pays-Bas
M. Rosario CROSETTA, S&D, Italie
M. Robert GOEBBELS, S&D, Luxembourg
Mme Carmen ROMERO LOPEZ, S&D, Espagne
Mme Fiona HALL, ALDE, UK
M. Derk Jan EPPINK, ECR, Belgique
Mme Hélène FLAUTRE, Verts/ALE, France
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France

Secrétariat

M. Pietro DUCCI, Chef d'Unité
Mme Emilia GALLEGRO, Administrateur
Mme Isabelle MONTOYA, Administrateur
Mme Djamila CHIKHI, Administrateur
Mme Adriana TUHRINSKA, Assistante
Mme Claudine STAUB, Assistante

Groupes Politiques

M. Jesper HAGLUND, PPE
M. Jean-François VALLIN, S&D
Mme Mychelle RIEU, Verts/ALE

Interprètes

Mme Agnès BERNARD
Mme Anna POSTEL
Mme Claire FERGUSON
M. Reuben IMRAY
Mme Giovanna FRANZIA
Mme Laura ZACCARIA

Presse

Mme Mary BRAZIER
Mme Elena KURZE

PARLEMENT EUROPEEN

ELECTION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE EN TUNISIE DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

20-25 octobre 2011

PROJET DE PROGRAMME

Members

M. Gabriele ALBERTINI, PPE, Italie (Président)
M. Pier Antonio PANZERI, S&D, Italie (Vice-Président)
Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, PPE, Grèce
M. Cristian Dan PREDA, PPE, Roumanie
Mme Tokia SAÏFI, PPE, France
M. Santiago FISAS AYXELA, PPE, Espagne
M. Lambert VAN NISTELROOIJ, PPE, Pays-Bas
M. Rosario CROCETTA, S&D, Italie
M. Robert GOEBBELS, S&D, Luxembourg
Mme Carmen ROMERO LOPEZ, S&D, Espagne
Mme Fiona HALL, ALDE, Royaume-Uni
M. Derk Jan EPPINK, ECR, Belgique
Mme Hélène FLAUTRE, Verts/ALE, France
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France

Secrétariat

M. Pietro DUCCI, Chef d'Unité
Mme Emilia GALLEGO, Administrateur
Mme Isabelle MONTTOYA, Administrateur
Mme Djamila CHIKHI, Administrateur
Mme Adriana TUHRINSKA, Assistante
Mme Claudine STAUB, Assistante

Groupes Politiques

M. Jesper HAGLUND, PPE
M. Jean-François VALLIN, S&D
Mme Mychelle RIEU, Verts/ALE

Interprètes

Mme Agnès BERNARD
Mme Anna POSTEL
Mme Claire FERGUSON
M. Reuben IMRAY
Mme Giovanna FRANZIA
Mme Laura ZACCARIA

Presse

Mme Mary BRAZIER
Mme Elena KURZE

**SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES REUNIONS
AURONT LIEU A LA SALLE KAIROUAN (rez-de-chaussée de
l'Hôtel Sheraton)**

Mardi 18 octobre 2011

Arrivée des membres du secrétariat et transfert à l'Hôtel Sheraton
avenue de la Ligue Arabe - B.P. 345 - Tunis Carthage Cedex 1080
Tel. +216-71-782100 - Fax +216-71-782208 - sheraton.tunis@sheraton.com/

Réunion avec le Core Team de la Mission d'Observation des Elections de l'UE
pour la mise au point finale du programme

Réunion avec le fournisseur de services de la Mission pour les derniers
ajustements en terme de logistique

Mercredi 19 octobre 2011

Arrivée des députés et transfert à l'Hôtel Sheraton
avenue de la Ligue Arabe - B.P. 345 - Tunis Carthage Cedex 1080
Tel. +216-71-782100 - Fax +216-71-782208 - sheraton.tunis@sheraton.com/

Jeudi 20 octobre 2011

- 8h00-9h20** Accueil par M. Gahler, Chef Observateur de la Mission d'Observation
Electorale de l'Union Européenne et présentation par l'équipe cadre de la
Mission
- Analyse de la situation politique
- Analyse de la situation électorale et juridique
- Media
- 9h30- 17h00** **Réunions avec des représentants des grandes familles politiques**
- 9h30** Parti *ETTAKATOL (Forum Démocratique Travail et Libertés, FDTL)*,
représenté par Khalil EZZAOUIA
- 10h30** Parti *Le Pôle*, représenté par le Dr. Amine Sami BEN SASSI
- 11h30** Parti *AFEK TOUNES*, représenté par Mme Emna MNIF
- 12h30** *Déjeuner libre*
- 14h30** Parti *PDP*, représenté par Monsieur CHEBBI (Président)
- 15h30** Parti *ENNAHDHA*, représenté par:
Mr Mohamed Ben Salem : membre du bureau exécutif et membre du
bureau politique, et president de la liste électorale de Zegouan.
Mr Ali Bouraoui: membre du bureau politique.
- 16h30** **Départ du Sheraton**

- 17h00** Réunion avec les Ambassadeurs des Etats Membres de l'UE et de l'Union Européenne
Lieu : Délégation de l'Union Européenne
- 18h30** Cocktail offert par le Chef de Délégation UE, S.E. Adrianus KOETSENRIJTER
Lieu : Délégation de l'Union Européenne

Vendredi 21 octobre 2011

- 09h00 Parti Congrès pour la République (CPR)
- 09h00** **Départ du Sheraton**
Rencontre d'une partie de la délégation avec le Ministre des Affaires Etrangères
- 10h15** **Départ du Sheraton**
11h00 Rencontre avec le Premier Ministre, Monsieur Béji CAÏD ESSEBSI, conjointement avec le Ministre Délégué au Premier Ministre, Monsieur Ridha BELHADJ
Lieu : Ministère – La Kasbah
- 12h30 *Déjeuner libre*
- 14h00 Association Tunisienne des Femmes Démocrates, secrétaire générale, Mme Saïd AOUN
- 15h00 Syndicat des Magistrats tunisiens, présidente Mme Raoudha LABIDI
- 16h00 **Tribunal administratif**, la présidente, Mme Raoudha MECHICHI
- 18h00-20h00 Cocktail offert par S.E. Pietro BENASSI, Ambassadeur d'Italie
Lieu : Résidence 'La Charmeuse' de l'Ambassadeur d'Italie

Samedi 22 octobre 2011

Déploiement des différentes équipes

Déploiement SFAX

Départ à 9h00 par route

Arrivée Hôtel Golden Tulip (145 Dinars/nuit)

Briefing avec les OLT locaux, autres rencontres à préciser

Lundi 24 Octobre: Retour à 09h00 arrivée vers 13h00 à Tunis.

Déploiement SIDI BOUZID

Départ à 06H00 PAR ROUTE,

arrivée Hôtel Sufetula (75 Dinars/nuit).

Briefing avec les OLT locaux, autres rencontres à préciser

Lundi 24 Octobre: Retour à 07h00 arrivée vers 11h00 à Tunis.

Déploiement GAFSA

Samedi 22 octobre : Vol Tunis/Tozeur/Tunis: départ à 15h00, arrivée à 16:05.

arrivée à Gafsa et rencontre avec les LTOs locaux

Hôtel Jugurtha Palace (50 Dinars/nuit).

Lundi 24 Octobre: vol retour à 16h20 arrivée à 17h25 à Tunis.

TUNIS

- 9h00** Association des Magistrats tunisiens, Me Khaltoum KENOU (présidente)
- 10h30** Briefing régional avec les Observateurs de Long Terme de Tunis pour les Députés basés à Tunis suivi d'un mini-briefing par circonscription
- 12h00** INRIC Instance Nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication , représentée par :
1. M. RIDHA KEFI: membre de l'instance, journaliste et rédacteur en chef "Kapitalis"
 2. Madame NEDRA BOU KESRA : journaliste à l'instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication.

Déjeuner libre

- 14h30** Départ des députés déployés sur Tunis pour le Centre de Presse de l'ISIE
- 15h00** Visite du Centre de Presse de l'ISIE
- 17h00** Retour au Sheraton

Dimanche 23 octobre 2011

Jour des élections

- 07h00** Ouverture des bureaux de vote
- 19h00** Clôture des bureaux de vote et observation du dépouillement et PV

Lundi 24 octobre 2011

TUNIS

Retour des différentes équipes déployées

Déploiement SFAX

Retour à 09h00 arrivée vers 13h00 à Tunis.

Déploiement SIDI BOUZID

Retour à 07h00 arrivée vers 11h00 à Tunis.

Déploiement GAFSA

Vol retour à 16h20 arrivée à 17h25 à Tunis

15h00 Réunion interne à la délégation - Evaluation du processus électoral –
Debriefing

18h30 Cocktail offert par la délégation du PE au Chef Observateur de la
Mission d'Observation Electorale de l'UE, aux Ambassadeurs de
l'UE et des Etats Membres et à l'équipe cadre de la Mission
*Lieu : Hôtel Sheraton – Le Patio (espace ouvert en face de la salle de
réunion Kairouan)*

Mardi 25 octobre 2011

11h00 Conférence de presse conjointe du Chef de la Mission d'Observation
Electorale de l'Union Européenne et du Chef de la Délégation du
Parlement européen pour l'Observation des Elections en Tunisie, au
cours de laquelle sera présentée la déclaration préliminaire conjointe
Lieu : Hôtel Sheraton – Salle Kairouan

15.30 Réunion avec le fournisseur de services sur la logistique utilisée pour
la délégation

Fin du programme

PARLEMENT EUROPEEN
ELECTION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE EN TUNISIE
DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE
23 octobre 2011
Plan de déploiement

Equipe Tunis 1

M. Gabriele ALBERTINI, PPE, Italie (Président)
M. Pietro DUCCI, Chef d'Unité
Mme Mary BRAZIER, Presse
Mme Giovanna FRANZIA, interprète FR/IT

Equipe Tunis 2

Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPOULOU, PPE, Grèce
M. Santiago FISAS AYXELA, PPE, Espagne
M. Jesper HAGLUND, staff groupe politique PPE

Equipe Tunis 3

M. Cristian Dan PREDA, PPE, Roumanie
Mme Tokia SAÏFI, PPE, France
Mme Carmen ROMERO LOPEZ, S&D, Espagne
Mme Adriana TUHRINSKA, Assistante

Equipe Tunis 4

M. Derk Jan EPPINK, ECR, Belgique
M. Lambert VAN NISTELROOIJ, PPE, Pays-Bas
Mme Claudine STAUB, Assistante
Mme Claire FERGUSSON, interprète FR/EN

Equipe Sidi-Bouzyd

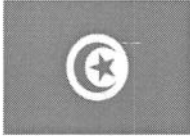
Mme Hélène FLAUTRE, Verts/ALE, France
M. Robert GOEBBELS, S&D, Luxembourg
Mme Djamila CHIKHI, Administrateur
Mme Mychelle RIEU, staff groupe politique Verts/ALE
M. Jean-François VALLIN, staff groupe politique S&D

Equipe Sfax

M. Pier Antonio PANZERI, S&D, Italie
Mme Fiona HALL, ALDE, UK
Mme Véronique ARNAULT, Directrice EEAS
Mme Isabelle MONTROYA, Administrateur
Mme Laura ZACCARIA, Interprète IT/FR
M. Reuben IMRAY, Interprète FR/EN
1 photographe

Equipe Gafsa

M. Rosario CROCETTA, S&D, Italie
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France
Mme Emilia GALLEGRO, Administrateur



UNION EUROPÉENNE
Mission d'Observation Électorale en Tunisie 2011
Élection de l'Assemblée Nationale Constituyente



Tunis, le 25 octobre 2011

UNE PREMIÈRE ÉTAPE ENCOURAGEANTE VERS LA DÉMOCRATIE

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

Les électeurs tunisiens ont participé en très grand nombre au scrutin du 23 octobre dont les opérations de vote ont été globalement bien menées. Un consensus politique fort, qui s'est exprimé dans un contexte de très grande liberté d'expression, a permis la tenue de ces élections. Celles-ci sont issues de la volonté ferme du peuple tunisien d'être gouverné par des autorités élues démocratiquement et respectueuses de l'Etat de droit. L'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) a su organiser ces élections dans la transparence.

- Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement (qualitatifs « très bien » et « bien ») les opérations électorales à hauteur de 97% des 1.649 bureaux de vote (BV) observés.
- Dans le contexte de transition, la législation en vigueur propose un cadre adéquat pour l'organisation d'élections démocratiques conformément aux lois tunisiennes et aux normes internationales en la matière. La Tunisie a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux constituant les obligations internationales en matière d'élections.
- L'engagement massif des Tunisiens pour la construction de la démocratie a aussi conduit à un émiettement de l'offre politique, illustré par le grand nombre de listes de candidats, 1.517, dont 654 indépendantes, dans les 27 circonscriptions en Tunisie, sans compter les 145 listes à l'étranger.
- La réglementation du financement de la campagne est détaillée, mais ses mécanismes de contrôle sont complexes et leur application est difficile pour les entités administratives et juridictionnelles. Dans ce contexte, le délai donné à l'ISIE pour annuler les résultats de listes de candidats en cas d'infraction à cette réglementation paraît trop court, puisqu'il expire au moment de la proclamation des résultats préliminaires.
- Les IRE (Instances régionales des élections) et les TPI (Tribunaux de Première Instance) ont souvent appliqué des critères différents d'acceptation ou de refus pour l'enregistrement des candidatures, contrairement aux chambres d'appel du TA (Tribunal Administratif), lequel peut être félicité pour sa transparence, son *modus operandi* et son respect des délais imposés par la loi. Ses chambres d'appel ont garanti, sauf rares exceptions, une uniformité de jugement et parfois créé une jurisprudence innovante.
- L'ISIE a réussi à mettre en place dans des délais très courts une administration électorale qui a travaillé avec transparence et bénéficié de la confiance des acteurs du processus électoral. Néanmoins, les démembrements de l'ISIE ont dû définir et utiliser leurs propres méthodes de travail, faute d'instruction suffisante.
- La MOE UE salue la volonté de l'ISIE de privilégier le caractère inclusif de la participation des Tunisiens au vote en poursuivant un processus d'inscription au-delà des délais prévus initialement.

- Le bulletin de vote n'a été dévoilé que le 22 octobre, et uniquement sur Internet, et les électeurs ne l'ont découvert que le jour de l'élection.
- La campagne électorale a été très timide et s'est déroulée dans le calme, à l'exception de quelques actes de violence isolés. Beaucoup d'emplacements prévus pour l'affichage électoral sont restés vides.
- La presse a joué un rôle positif dans l'information des électeurs et la liberté d'expression a été respectée. Les médias audiovisuels publics ont rempli une vraie mission de service public en respectant à la lettre la règle d'égalité de traitement des listes de candidats. Les médias privés ont donné la possibilité aux principales sensibilités politiques de s'exprimer et, prise dans son ensemble, leur couverture de la campagne a été globalement équilibrée.
- La combinaison, remarquablement innovante, des principes de parité et d'alternance femme/homme établie par le décret-loi électoral a permis à environ 5.000 femmes d'être candidates à l'élection. Toutefois, les femmes ne représentent que 7% des candidats placés en tête de liste.
- La MOE UE salue la forte mobilisation des représentants des listes de candidats, présents dans 93% des BV observés, et des observateurs nationaux, présents dans 70% des cas.
- La Mission souhaite s'assurer que l'ISIE respecte ses engagements, à savoir qu'à l'issue du processus de tabulation des résultats et de l'annonce des premiers résultats provisoires, la traçabilité des résultats BV par BV soit offerte aux Tunisiens par le biais d'une consultation sur Internet.

CONTEXTE POLITIQUE

Le gouvernement transitoire de Béji Caïd Essebsi s'est prononcé, dès le mois de février 2011, pour l'organisation d'élections libres et transparentes afin d'élire une Assemblée Nationale Constituante (ANC). L'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique (*Commission Ben Achour*), à laquelle ont été intégrés des représentants de la société civile et de douze partis politiques, a complété le dispositif institutionnel de transition de la période menant jusqu'à l'élection de l'ANC. Celle-ci devra adopter une nouvelle constitution, élire un nouveau président de la République et nommer un nouveau gouvernement.

La période de la transition a été marquée par la légalisation de partis politiques interdits sous l'ancien régime et par la création d'une multitude de nouveaux partis et de listes indépendantes de diverses orientations idéologiques. Cette effervescence politique indique une volonté profonde de mener jusqu'à son terme une Révolution qui a ouvert la voie à la promotion de l'État de droit dans la région. Cet engagement massif pour la construction de la démocratie a aussi conduit à un émiettement de l'offre politique, illustré par le grand nombre de listes de candidats, 1.517, dont 654 indépendantes, dans les 27 circonscriptions en Tunisie, sans compter les 145 à l'étranger.

CADRE JURIDIQUE

Dans le contexte de la transition engagée depuis le 14 janvier 2011, la législation en vigueur propose un cadre adéquat pour l'organisation d'élections démocratiques conformément aux lois tunisiennes et aux normes internationales. La Tunisie a ratifié les principaux instruments internationaux constituant les obligations en matière d'élections. Le cadre juridique du processus électoral tunisien est principalement défini dans le décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011, tel que modifié par le décret-loi 2011-72 du 3 août 2011. Ces amendements et les décisions du 3 septembre de l'ISIE ont permis d'améliorer ce cadre. L'ISIE a dû réglementer certains aspects du processus afin de pallier des vides juridiques et le manque de précision de quelques dispositions. Par ailleurs, l'adoption et la diffusion tardives du cadre juridique et des sanctions en matière de pré-campagne et de consolidation et de traitement des résultats ont eu un impact négatif sur le principe de sécurité juridique.

Financement de la campagne électorale

La réglementation du financement de la campagne était détaillée et complexe. Ses mécanismes de contrôle étaient enchevêtrés et leur application difficile pour les entités administratives et juridictionnelles. Le financement de la campagne est régi par un système de plafonnement, variant selon les circonscriptions, qui se compose d'un tiers de subventions publiques et de deux tiers de fonds propres. Cependant, la définition de fonds propres aurait dû être précisée dans la loi. De plus, le retard dans le versement des fonds publics a ralenti les activités de la campagne, la majorité des listes n'ayant pas de fonds propres. Ce retard est survenu en raison d'un manque de communication, d'une coordination défaillante entre l'ISIE et le Ministère des finances ainsi que de problèmes techniques. Enfin, tout financement provenant de l'étranger ou inconnu est interdit.

L'ISIE est chargée de vérifier que les listes qui ont obtenu des sièges ont bien respecté les règles et peut, en cas de violation, annuler les résultats d'une liste conformément à l'article 70 du décret-loi électoral. Cette annulation doit intervenir avant la proclamation des résultats préliminaires, mais ce laps de temps paraît trop court. Une annulation peut faire l'objet d'un appel auprès de la plénière du Tribunal Administratif (TA). Le contrôle *a posteriori* par la Cour des Comptes peut aboutir à des sanctions pécuniaires. En revanche, le juge pénal pourra prononcer la perte automatique de la qualité d'élu s'il constate un financement provenant de l'étranger. Ce droit se prescrit après un délai de deux ans à partir de la proclamation des résultats.

ADMINISTRATION ÉLECTORALE

L'ISIE a organisé les élections de l'ANC en six mois et ses 33 instances régionales pour les élections (IRE), dont 27 en Tunisie et six à l'étranger, ont commencé à fonctionner moins de quatre mois avant le jour du scrutin. L'ISIE a été considérée, jusqu'à ce jour, comme une institution travaillant de manière transparente par l'ensemble des acteurs du processus électoral. Elle s'est aussi montrée coopérative avec la MOE UE.

L'ISIE a su répondre aux défis techniques et logistiques de la préparation des élections. La production des bulletins de vote, réalisée avec l'appui de l'Imprimerie nationale, mais rendue particulièrement complexe par la combinaison des nombres de circonscriptions et de listes candidates, a été gérée avec professionnalisme et efficacité. Les IRE ont organisé les opérations de vote en s'inspirant des expériences acquises durant la phase d'inscription volontaire et de mécanismes de coordination mis en place par l'ISIE.

Toutefois, faute d'instruction, les IRE ont dû définir et utiliser leurs propres méthodes de travail. Les préparatifs grandeur nature organisés par l'ISIE la veille du scrutin ont permis de tester la logistique et de renforcer la formation des membres de BV. Cette formation s'est appuyée sur des supports didactiques disponibles pour tous.

Il y avait 8.833 BV opérationnels en Tunisie le jour du scrutin, et près de 450 à l'étranger entre les 20 et 22 octobre dans près de 50 pays. Ce nombre de BV était insuffisant pour absorber les longues files d'électeurs qui ont dû parfois patienter pendant sept heures avant de pouvoir voter. Cependant, cette insuffisance n'a pas affecté l'intégrité du scrutin.

Le Comité intergouvernemental rattaché au premier ministre a joué un rôle très important par l'appui administratif, logistique et sécuritaire qu'il a apporté à l'ISIE. Le matériel électoral sensible a été placé sous la surveillance constante des forces de sécurité de l'Etat.

ENREGISTREMENT DES ÉLECTEURS

La MOE UE salue la volonté de l'ISIE de privilégier le caractère inclusif de la participation des Tunisiens au vote. La base de données des cartes nationales d'identité (CNI), mise en place en 1993, a été utilisée pour constituer de nouvelles listes électorales.

Inscription volontaire

Le nombre de Tunisiens inscrits sur les listes électorales à l'issue de la phase d'inscription volontaire était de 4,1 millions en Tunisie et 338.715 à l'étranger. Les délais supplémentaires proposés par l'ISIE pour s'inscrire dans sa circonscription de résidence n'ont pas augmenté de manière significative le nombre d'électeurs inscrits. Ils ont obligé l'ISIE à différer la production des listes électorales, alors que les préparatifs du vote entraient dans une phase très active.

Inscription d'office

La production des listes d'électeurs inscrits d'office a été initiée tardivement. Une forte proportion d'électeurs potentiels ne s'est pas enregistrée.

Inscription complémentaire pour l'étranger

La décision de l'ISIE du 16 octobre de mettre en place un registre d'inscription complémentaire dans tous les BV à l'étranger a été utile car elle a permis à des Tunisiens de l'étranger de voter sans être inscrits au préalable sur les listes.

ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

L'annonce officielle de la liste des candidatures par l'ISIE a été faite tardivement. Le cadre juridique relatif à l'enregistrement des candidatures est globalement conforme aux obligations internationales auxquelles la Tunisie adhère, sauf pour deux catégories d'exclusion. La première concerne toute personne ayant assumé une responsabilité, fixée par décret, au sein du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) ou bien au sein d'un gouvernement sous le régime de Ben Ali, à l'exception de celles qui n'appartenaient pas au RCD. Cette liste, fixée par l'ISIE, n'a pas été rendue publique.

La seconde catégorie se réfère aux personnes ayant appelé à une nouvelle candidature de Ben Ali en 2014 (*Mounachidine*). Comme la précédente, cette seconde liste, établie par la Commission Ben Achour, n'a pas été publiée. La MOE UE comprend que la publication de ces listes n'était pas opportune, mais estime que les personnes y figurant auraient dû être informées.

La phase de contentieux a été complexe, notamment en raison du cas des *Mounachidine* et des scissions au sein du Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS). Environ 140 recours des décisions des IRE ont été traités par les Tribunaux de première instance (TPI) et les chambres du TA ont statué sur 90 recours en appel. Les IRE et les TPI ont souvent appliqué des critères différents d'acceptation ou de refus des candidatures, contrairement aux chambres d'appel du TA qui ont garanti, sauf rares exceptions, une uniformité de jugement et, dans certains cas, créé une jurisprudence innovante. La MOE UE félicite le TA pour sa transparence, son *modus operandi* et le respect des délais imposés par la loi.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne a été très timide et s'est déroulée dans le calme à l'exception de quelques actes isolés de vandalisme. Une inquiétude a été soulevée par les violences commises contre *Nessma TV* et son directeur après la diffusion du film d'animation *Persepolis*, dont une scène a été jugée blasphématoire par les agresseurs. Un autre incident s'est déroulé à l'université de Sousse qui avait refusé l'inscription d'une femme portant le voile intégral. Ces incidents ont pesé sur le climat politique pendant quelques jours, sans toutefois créer d'obstacle à la conduite de la campagne.

Une dizaine de partis, d'alliances et de listes indépendantes ont mené des activités dans le Grand Tunis, et la campagne a été de plus faible intensité encore dans le reste du pays. Le Congrès pour la République (CPR), Ennahdha, Ettakatol, le Parti Démocratique Progressiste (PDP) et le Pôle Démocratique Moderniste (PDM) ont été les plus visibles.

Beaucoup d'emplacements prévus pour l'affichage électoral sont restés vides en raison, entre autres, du manque d'activité de nombreuses listes et des retards dans le versement de l'aide publique au financement de la campagne.

Quelques cas de violation de la réglementation sur l'utilisation des lieux de culte et des universités à des fins de campagne ont été enregistrés par l'ISIE. L'administration publique s'est comportée de manière neutre au cours de la campagne.

MÉDIAS

De manière générale, les médias tunisiens ont joué un rôle positif dans l'information des électeurs. Ils ont donné la parole à des experts et des représentants de la société civile durant toute la période électorale, et ont consacré de larges espaces aux listes de candidats tout au long de la campagne. Le monitoring des médias que la MOE UE a conduit du 1^{er} au 21 octobre indique que les télévisions et les radios publiques ont manifesté une volonté évidente de rompre avec le passé. Elles ont rempli une vraie mission de service public en respectant à la lettre la règle d'égalité de traitement des listes de candidats édictée par le décret-loi électoral. Leur couverture a été neutre et les spots de la campagne officielle ont été diffusés selon l'ordre de passage tiré au sort le 12 septembre.

L'ISIE a admis une application plus souple du principe d'égalité de traitement pour les médias privés, en tenant compte des contraintes techniques posées par une compétition électorale impliquant 1.517 listes. De nombreuses listes indépendantes n'ont bénéficié d'aucune couverture et les écarts de traitement entre les listes couvertes ont été importants d'un média à l'autre. Cependant, toutes les sensibilités politiques ont pu s'exprimer et, prise dans son ensemble, la couverture de la campagne par les médias privés a été globalement équilibrée et relativement neutre. Le monitoring de la MOE UE indique qu'Ennahdha a été le parti le plus couvert par la presse écrite (*Al Chourouk, Assabah, Assarih, La Presse de Tunisie*) tandis que les partis de gauche et de centre-droit ont été les plus présents sur les médias audiovisuels (*Shems FM, Mosaique FM, Express FM, Nessma TV et Hannibal TV*).

L'article 44 du décret-loi électoral dispose que « *les candidats peuvent recourir aux médias exclusivement nationaux* », mais l'ISIE a admis que les médias étrangers pouvaient couvrir la campagne à condition de respecter la règle d'égalité de traitement des listes. Les télévisions satellitaires *Al Jazeera* et *France 24* en arabe, que la MOE UE a monitorées du 18 au 22 octobre, ont couvert la campagne. La couverture de *France 24* a été essentiellement consacrée à Ennahdha. Celle d'*Al Jazeera* a été plus équilibrée, mais s'est poursuivie pendant la journée du silence électoral.

A l'exception des violences commises contre *Nessma TV*, les médias ont pu travailler sans entrave et la liberté d'expression a été respectée. Celle-ci est garantie par le projet de nouveau cadre juridique élaboré conjointement par la commission Ben Achour, l'Instance nationale de réformes de l'information et de la communication (INRIC) et le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT).

ÉDUCATION CIVIQUE DES ÉLECTEURS

Selon ses responsabilités légales, l'ISIE devait mener une campagne appropriée d'éducation civique. La MOE UE a constaté que les électeurs ont été insuffisamment informés sur l'objectif et le sens de ces élections, ainsi que sur les enjeux et les pouvoirs d'une assemblée constituante.

PARTICIPATION DES FEMMES

Les femmes représentent 46% des inscrits volontaires. La combinaison, remarquablement innovante, des principes de parité et d'alternance femme/homme établie par l'article 16 du décret-loi électoral a permis à environ 5.000 femmes d'être candidates à l'élection. Elles représentent 7% des candidats placés en tête de liste, avec un pic de 17% à Tunis-2 mais un taux inférieur à 5% dans les deux tiers des 27 circonscriptions de Tunisie. Par conséquent, l'extension du principe de parité à la désignation des têtes de liste serait un prolongement cohérent qui permettrait de leur assurer une représentation parlementaire en adéquation avec leur nombre sur les listes de candidats. L'ISIE n'a pas atteint l'objectif de parité dans le recrutement des membres de l'administration électorale tel que prévu par le décret-loi 2011-27 du 18 avril 2011 portant création d'une instance supérieure indépendante pour les élections. Les femmes ne représentent que 12,5% des membres de l'ISIE et

16% des membres des IRE. Par ailleurs, 27% des membres de BV étaient des femmes dans les BV observés par la MOE UE.

SOCIÉTÉ CIVILE

La présence et le rôle d'un très grand nombre de représentants de listes de candidats et d'observateurs nationaux et internationaux ont contribué à la grande intégrité et à un degré élevé de transparence des élections.

Représentants de listes de candidats

Des représentants de partis politiques et d'alliances étaient présents dans 93% des BV observés. Les partis les mieux représentés étaient Ennahdha (53%), PDP (12%), UPL (7%) et CPR (5%). Des représentants de listes indépendantes étaient présents dans 18% des BV alors qu'elles représentaient 43% des listes de candidats en Tunisie. Au total, environ 14.000 représentants de listes candidates ont été accrédités.

Observation nationale et internationale

Les principales structures nationales ayant déployé des observateurs sont l'Association Tunisiennes pour l'Intégrité et la Démocratie pour les Élections (ATIDE) avec 2.050 observateurs, Chahed avec 790 observateurs, Mourakiboun avec 4.020 observateurs, l'Observatoire National avec 3.770 observateurs, et OFIYA avec 1.445 observateurs. Certaines d'entre elles se sont constituées pour bénéficier de formation ou dans un souci d'efficacité et de coordination. La MOE UE a constaté la présence d'observateurs nationaux dans 70% des BV observés.

Outre la MOE UE, les élections ont été observées par le Centre Carter, le National Democratic Institute (NDI), l'International Republican Institute (IRI), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe ainsi que de nombreuses missions diplomatiques ayant reçu le statut « d'invité ». Au total, plus de 800 observateurs, « invités » inclus, ont participé à l'observation électorale.

La MOE UE regrette que des représentants de la société civile aient pu assimiler ses observateurs à de soi-disant « observateurs de l'Union européenne » qui auraient participé à l'observation des élections de 2009, à l'invitation de l'ancien régime.

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

Jusqu'à ce jour, 44 violations commises le jour des élections ont été enregistrées par l'ISIE. Celle-ci a aussi recensé 789 violations à la réglementation de la campagne. Plus de 80% concernent la publicité politique. Elles incluent aussi 158 cas de violation du silence électoral, un cas de don et un cas d'achat de voix. Ces violations ont été résolues sans soulever de problème majeur par les IRE, auxquelles a été étendue la compétence de l'ISIE en matière de réglementation et de contrôle de la campagne. Néanmoins, l'ISIE n'a pas élaboré et diffusé les procédures de traitement du contentieux, conformément à l'article 47 du décret-loi 2011-35, pour lequel elle statue en première instance avec possibilité de recours auprès des chambres d'appel du TA. Bien qu'aucune plainte n'ait été enregistrée, l'ISIE aurait dû établir des procédures adéquates de réception et de traitement des recours, tels que le registre de plaintes et une commission *ad hoc* pour les traiter.

Les mécanismes de traitement des recours post-électorales sont clairs et sont de la compétence de l'Assemblée plénière du TA. Les résultats préliminaires de l'élection, après d'éventuelles corrections, peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de 48 heures suivant leur proclamation par l'ISIE. La mise en place d'un bureau d'ordre spécial pour la réception des recours auprès du TA est une initiative très positive. La MOE UE restera en Tunisie pour suivre cette phase du processus électoral.

Dans la circonscription de Monastir, les logos de trois listes indépendantes étaient erronés sur le bulletin de vote. Des problèmes concernant le bulletin de vote ont été remarqués dans trois autres circonscriptions : l'absence d'une liste sur le bulletin et une erreur dans la transcription du nom d'une

liste. La MOE UE reste attentive à la façon dont seront traités ces cas par l'administration électorale et les autres parties concernées.

JOURS DU SCRUTIN

Scrutin du 23 octobre dans les 27 circonscriptions en Tunisie

La MOE UE a observé l'ouverture, le déroulement du scrutin, la clôture et le dépouillement dans 1.649 BV (19%) sur un total de 8.833 BV. Dans tous les cas, les observateurs ont constaté que les BV ont ouvert avant 7h30 avec tout le matériel électoral disponible. Une très grande affluence dans les BV réservés aux inscrits volontaires a été constatée. Les électeurs inscrits d'office ont rencontré des difficultés d'orientation dans les centres de vote spéciaux. Le scrutin s'est déroulé sans aucun incident majeur, dans l'enthousiasme et un environnement sécurisé.

La MOE UE a évalué positivement (qualitatifs « très bien » et « bien ») l'ouverture des BV dans 98% des cas, de même que pour les procédures dans 97% des cas. L'encre a été utilisée selon les procédures dans 98% des BV. Les électeurs détenant leur CIN et inscrits sur les listes électorales ont pu voter dans 97% des cas observés. Le secret du vote a été respecté dans 97% des cas.

Le dépouillement, qui inclut la rédaction des procès-verbaux des résultats, a été effectué selon les procédures dans 94% des cas observés par la Mission. Des réclamations ont été déposées par les représentants des partis politiques dans 4% des cas observés, et l'affichage des résultats dans les BV a été effectué dans plus de 95% des cas.

Scrutin des 20, 21, 22 octobre à l'étranger

L'ISIE a été confrontée à des défis spécifiques dans les préparatifs du vote à l'étranger, avec des zones géographiques et des mécanismes de coordination avec les autorités des pays d'accueil complexes à gérer. L'ISIE a aussi exigé, sans toujours obtenir gain de cause, que des lieux de vote utilisés sous l'ancien régime ne soient pas réutilisés. L'ISIE a souvent dû agir dans l'urgence et mettre en place des procédures non uniformes.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Les observateurs présents dans les 27 bureaux de tabulation en Tunisie suivent les opérations de compilation des résultats. Ils observent plus précisément les capacités des deux tiers des IRE à appliquer les instructions de l'ISIE concernant le cas d'environ 120 urnes dans lesquelles les PV de résultats ont été glissés suite à une mauvaise application de la procédure.

La Mission souhaite s'assurer que l'ISIE respecte ses engagements, à savoir qu'à l'issue du processus de tabulation des résultats et de l'annonce des premiers résultats provisoires, la traçabilité des résultats BV par BV soit offerte aux Tunisiens par le biais d'une consultation sur Internet.

La MOE UE poursuivra son observation au sein des 27 bureaux de tabulation jusqu'au terme de cette opération.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est en Tunisie depuis le 8 septembre 2011, sur invitation de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et du gouvernement de la République Tunisienne. La MOE UE est dirigée par M. Michael Gahler, membre du Parlement européen. Cent quatre-vingts observateurs, ressortissants de 26 des 27 Etats-membres de l'UE, de la Norvège, de la Suisse et du Canada ont été déployés dans le pays dans le but d'évaluer le processus électoral au regard des lois de la République Tunisienne ainsi que des normes internationales pour les élections démocratiques. La MOE UE est indépendante dans ses conclusions

et adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections, commémorée au siège des Nations Unies en octobre 2005.

*Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 1.649 bureaux de vote (BV) sur **8.833** (soit 19%) dans tout le pays, afin d'y observer les opérations de vote et de décompte des voix. La MOE UE reste dans le pays pour observer les développements postélectoraux. Cette déclaration est préliminaire et la MOE EU ne tirera aucune conclusion avant la fin de la tabulation et l'annonce des résultats. Un rapport final sera publié environ un mois après la conclusion du processus et du contentieux éventuel sur les résultats des élections.*

Une délégation du Parlement européen composée de quinze membres dirigée par M. Gabriele Albertini s'est jointe à la Mission et a souscrit aux conclusions de la MOE UE.

La Mission souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la République Tunisienne, à l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, à l'ISIE et à toutes les autorités nationales ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales et aux organisations de la société civile tunisienne pour leur coopération et leur accueil chaleureux au cours de la période d'observation.

La Mission est reconnaissante à la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, aux missions diplomatiques des Etats membres et au partenaire de mise en œuvre l'Organisation internationale pour les migrations, de leur assistance tout au long de cette mission. Ce rapport sera également disponible en Arabe et en Français sur le site web de la Mission: <http://www.eueom.eu/tunisie2011>. Seule la version française est officielle.



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE PREMIERE ETAPE ENCOURAGEANTE VERS LA DEMOCRATIE

Tunis, 25 octobre 2011. La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) en Tunisie, déployée depuis le 8 septembre à l'invitation de la République tunisienne, a rendu publique, lors d'une conférence de presse tenue ce mardi à Tunis, la Déclaration préliminaire, première évaluation de la Mission contenant les observations et conclusions préliminaires de la MOE UE sur l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante le 23 octobre.

Les 180 observateurs de la Mission ont effectué leurs observations sur un total de 19% de l'ensemble des bureaux de vote.

La MOE UE souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la République de Tunisie, à la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et à toutes les autorités nationales ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales et aux organisations de la société civile tunisienne, pour leur coopération et leur accueil chaleureux au cours de la période d'observation.

La Déclaration préliminaire relève que les électeurs tunisiens ont participé en très grand nombre au scrutin du 23 octobre dont les opérations de vote ont été globalement bien menées. Un consensus politique fort, qui s'est exprimé dans un contexte de très grande liberté d'expression, a permis la tenue de ces élections. Celles-ci sont issues de la volonté ferme du peuple tunisien d'être gouverné par des autorités élues démocratiquement et respectueuses de l'Etat de droit. L'ISIE a organisé ces élections dans la transparence.

" Le peuple tunisien a su prolonger le formidable élan démocratique du Printemps arabe en organisant un processus électoral crédible et transparent ", a salué Michael Gahler, le chef de la Mission d'observation électorale de l'UE.

De son côté, Gabriele Albertini, chef de la délégation du Parlement européen, a affirmé : " Ces élections sont une première étape. Il appartient maintenant aux Tunisiens de s'atteler à la tâche de construire de nouvelles institutions démocratiques ".

Synthèse des observations

Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement les opérations électorales à hauteur de 97% des 1649 bureaux de vote observés.

Dans un contexte de transition, la législation en vigueur propose un cadre adéquat pour l'organisation d'élections démocratiques conformément aux lois tunisiennes et aux normes internationales en la matière. La Tunisie a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux constituant les obligations internationales en matière d'élections.

L'engagement massif des Tunisiens pour la construction de la démocratie a aussi conduit à un émiettement de l'offre politique, illustré par le grand nombre de listes de candidats, 1517, dont 654 indépendantes, dans les 27 circonscriptions en Tunisie, sans compter les 145 listes à l'étranger.



UNION EUROPÉENNE
Mission d'Observation Électorale Tunisie 2011
Élection de l'Assemblée Nationale Constituante



La réglementation du financement de la campagne est détaillée, mais ses mécanismes de contrôle sont complexes et leur application est difficile pour les entités administratives et juridictionnelles. Dans ce contexte, le délai donné à l'ISIE pour annuler les résultats de listes de candidats en cas d'infraction à cette réglementation paraît trop court, puisqu'il expire au moment de la proclamation des résultats préliminaires.

Les IRE (Instances régionales des élections) et les TPI (Tribunaux de Première Instance) ont souvent appliqué des critères différents d'acceptation ou de refus pour l'enregistrement des candidatures, contrairement aux chambres d'appel du TA (Tribunal Administratif), lequel peut être félicité pour sa transparence, son modus operandi et son respect des délais imposés par la loi. Ses chambres d'appel ont garanti, sauf rares exceptions, une uniformité de jugement et parfois créé une jurisprudence innovante.

L'ISIE a réussi à mettre en place dans des délais très courts une administration électorale qui a travaillé avec transparence et bénéficié de la confiance des acteurs du processus électoral. Néanmoins, les démembrements de l'ISIE ont dû définir et utiliser leurs propres méthodes de travail, faute d'instruction suffisante.

La MOE UE salue la volonté de l'ISIE de privilégier le caractère inclusif de la participation des Tunisiens au vote en poursuivant un processus d'inscription au-delà des délais prévus initialement.

Le bulletin de vote n'a été dévoilé que le 22 octobre, et uniquement sur Internet, et les électeurs ne l'ont découvert que le jour de l'élection. Cette publication tardive n'a pas permis de détecter des erreurs pouvant potentiellement conduire à l'annulation des élections d'une circonscription toute entière.

La campagne électorale a été très timide et s'est déroulée dans le calme, à l'exception de quelques actes de violence isolés. Beaucoup d'emplacements prévus pour l'affichage électoral sont restés vides.

La presse a joué un rôle positif dans l'information des électeurs et la liberté d'expression a été respectée. Les médias audiovisuels publics ont rempli une vraie mission de service public en respectant à la lettre la règle d'égalité de traitement des listes de candidats. Les médias privés ont donné la possibilité aux principales sensibilités politiques de s'exprimer et, prise dans son ensemble, leur couverture de la campagne a été globalement équilibrée.

La combinaison, remarquablement innovante, des principes de parité et d'alternance femme/homme établie par le décret-loi électoral a permis à environ 5.000 femmes d'être candidates à l'élection. Toutefois, les femmes ne représentent que 7% des candidats placés en tête de liste.

La MOE UE salue la forte mobilisation des représentants des listes de candidats, présents dans 93% des BV observés, et des observateurs nationaux, présents dans 70% des cas.

La Mission d'observation électorale de l'UE, forte de 180 observateurs déployés dans l'ensemble des 27 circonscriptions du pays, ainsi qu'en Allemagne, Belgique, France et Italie, est la plus importante mission d'observation électorale présente en Tunisie pour l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante. La Mission présentera un Rapport final, détaillant ses observations assorties de propositions pour les cycles électoraux à venir, qui sera remis aux autorités tunisiennes en décembre prochain.

Contacts MOE UE Tunisie 2011

Alain CHABOD – attaché de presse – mobile : +216 98 430 943 – alain.chabod@moeuetunisie.eu

Emna AMDOUNI – assistante de presse – mobile : + 216 97 577 259 emna.amdouni@moeuetunisie.eu